

Action D.

Animation et gestion du Plan Filière

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action :** Coordonner et animer la mise en œuvre des actions et gérer le programme.

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Les actions du Plan Filière caprin-ovin lait :

- font intervenir une grande diversité et un nombre important d'acteurs des deux filières
- doivent être coordonnées à l'échelle des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En outre, certaines actions du Plan Filière nécessitent un investissement particulièrement fort en termes d'animation régionale : mobilisation et coordination des acteurs, activation de partenariats, accompagnement dans la réalisation, évaluation...

L'objet de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Elevage est de mettre en œuvre des actions à caractère économique et technique permettant l'amélioration des conditions de production et de valorisation des produits dans les filières d'élevage de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis sa création en 2008, cette association a acquis une expérience reconnue dans la gestion et la coordination des programmes de filières à l'échelle régionale.

C'est donc très logiquement que l'animation et la gestion du Plan filière caprin-ovin lait lui a été confiée.

Pour assurer l'animation et la gestion des Plans Filières, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage met à disposition les compétences de l'ensemble de son équipe (pôle ingénierie et pôle gestion).

- **Objectifs :** Favoriser une mise en œuvre opérationnelle et efficace du Plan Filière.

- **Description de l'action**

L'animation et la gestion du Plan Filière caprin-ovin lait sont confiées à Auvergne-Rhône-Alpes Elevage qui aura pour mission d'assurer :

- **Au titre de l'animation du contrat :**

- la communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les aides régionales à la filière,
- la mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- le suivi des indicateurs et des résultats du Plan, ainsi que les évaluations annuelles et finales.

- **Au titre de l'appui au comité de pilotage du programme Plan Filière :**

- recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,

- préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Filière,
 - proposer l'organisation de réunions du Comité de Filière, à chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent Plan,
 - en cas de consommation excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Filière caprin et aux financeurs,
 - être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière ou les différents dispositifs qui le constituent.
- **Auvergne-Rhône-Alpes Elevage est en outre chargé de la gestion du Plan Filière, et s'engage à :**
 - transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
 - contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de respect des règles relatives à la prise en compte des coûts internes, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.
- **Porteurs du projet :** Auvergne-Rhône-Alpes Elevage.
 - **Bénéficiaires de l'action :** acteurs économiques des filières régionales caprine et ovine laitière, et leurs partenaires.
 - **Partenaires :** Chambre Régionale d'Agriculture, Caprin AURA, CRIEL Alpes Massif Central, Bergers Fromagers Rhônalpins, et les structures bénéficiaires du Plan Filière.
 - **Calendrier de l'action :** sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
 - **Modalités d'attribution, gestion de l'aide :**
 - Prise en compte :
 1. des coûts de personnel : coûts du personnel salarié de la structure (coûts directs de personnel + 15 %), coûts facturés de mise à disposition, ou prestations d'animation ou de gestion facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés à l'animation-gestion du Plan Filière
 3. des prestations facturées et autres coûts directs facturés liés à l'animation-gestion du Plan Filière
 - Subvention à taux : taux de 100 % des coûts éligibles
 - Subvention en attribution directe à Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
 - **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**

Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs, états de frais pour les frais de déplacement.

Rapport d'activité annuel et bilan général annuel des actions du programme.

Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (diaporama de réunion, site internet, etc...).

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Coordination et animation de la mise en œuvre des actions et gestion du Plan Filière	F	coûts de personnel : coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés	HT ou TTC	100%	35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €
		frais de déplacement						
		prestations et autres coûts directs facturés						
Coût total de l'action					35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €
Montant de l'intervention de la Région					35 000 €	35 000 €	35 000 €	105 000 €

- **Co-financements de l'action :** auto-financement par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage (pour la partie des dépenses non prise en charge dans l'assiette de calcul de la subvention).

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Animation et gestion du programme	Nombre de jours consacrés Nombre de réunions du Comité de Pilotage du programme
• Résultats	Taux d'engagement des crédits du programme

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION D.

Dépense subventionnable : **105 000 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts de personnel (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, coûts HT.**

Taux de la subvention : **100 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Conditions particulières : **subvention en attribution directe à Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **hors régime d'aides d'État**